



CHALLENGE DEPARTEMENTAL De GIRONDE année 2017

Responsable commission Challenge : Philippe CLAUDEL
(philippeclaudel@laposte.net)

Article 1:

Le challenge est ouvert à tous les clubs de la Gironde affiliés à la Fédération Française de Cyclotourisme (F.F.C.T.), qu'ils pratiquent la route ou le V.T.T.

Article 2:

Le but est d'assurer le développement du cyclotourisme en Gironde et de fidéliser les clubs aux manifestations et organisations du département. Par type de manifestations, des points seront attribués aux participants.

Article 3:

Ce challenge porte essentiellement sur la participation des clubs. Le total des points acquis par les clubs sera ramené au prorata du nombre de licenciés (nombre arrêté au 30 septembre). Le club totalisant la plus forte moyenne remportera le challenge. Ce dernier sera remis à l'assemblée générale du CODEP.

Les activités route et VTT seront récompensées séparément. Les clubs participants aux deux activités concourent en route et VTT.

La marche ne sera pas prise en compte pour le décompte des points.

Deux classements seront établis :

- un pour les clubs ayant au maximum 35 adhérents
- un autre pour les clubs à partir de 36 adhérents.

Article 4:

Les clubs n'ont aucune comptabilité à tenir.

Seules les inscriptions enregistrées le matin même de la manifestation sur présentation de la licence papier, Smartphone , ou éventuellement du numéro de licence seront prises en compte.

Dans le but de faciliter le traitement des statistiques route et VTT, l'utilisation du PSGI est fortement recommandée pour le jour de la manifestation.

Ensuite le fichier Excel généré par le PSGI sera adressé par mail au responsable de la commission challenge au plus tard la semaine suivante.

Article 5:

En cas d'égalité points, le club ayant eu le plus de participants sur l'année sera choisi.

En cas d'une nouvelle égalité sur le nombre de participants, la participation la plus forte sur l'année des moins de 18 ans, puis ensuite en cas de nouvelles égalité la participation la plus forte sur l'année des féminines, départageront les lauréats.

Si ces dispositions ne départagent toujours pas les ex æquo, le Président du CODEP et la commission challenge trancheront en dernier lieu.

Article 6:

Les litiges éventuels seront soumis au Comité départemental qui statuera sans appel sur le problème et fera part de sa décision auprès des clubs concernés.

DECOMPTE DES POINTS PAR PARTICIPANT

MANIFESTATIONS	Points
Formations fédérales et PSC1	10
Ouverture départementale route et VTT à CAPTIEUX	12
Randonnées Permanentes de Gironde	10
Randonnées Route et VTT du calendrier de la Gironde inscrites au « <i>OU IRONS NOUS</i> ».	10
Manifestations départementales : Journée du Cœur, clôture départementale à CUSSAC, Portes Ouvertes Sports de Nature à Hostens organisée par le Conseil Départemental.	10
VI des féminines « La randonnée Océane ».	10
Critérium départemental des jeunes à Fargues de Langon (participants de moins 18 ans)	10
Brevet en Gironde : 🚩 100 kms fédéral organisé par le club de U C COUTRAS le 26 mars 2017 🚩 🚩 200 kms organisé par le club du R A A au Haillan le 22 avril 2017	6
Assemblée Générale du CODEP à Parempuyre	(1)
Journée des Dirigeants au Haillan	(1)
Assemblée générale de la Ligue à Floirac	(2)
Congrès Fédéral FFCT à Colmar (<i>clubs ayant votés</i>)	(3)

Annexe

(1) décompte pour AG CODEP et journée des Dirigeants Club présent : 1 point par licencié
Club représenté : 0,25point par licencié
Club absent : 0 point

(2) décompte pour A.G.Ligue
Club present : 1 point par licencié

(3) décompte Congrès fédéral
Clubs qui ont voté : 0,5 point par licencié

- Les clubs organisateurs de « Randonnées et de Brevets » se verront attribuer un nombre de points correspondants à la moitié de l'effectif licencié. Cette majoration est limitée à une seule organisation par année.
- L'inscription individuelle des licenciés du club organisateur ne sera pas prise en compte.
- Une majoration de 2 points sera octroyée aux jeunes participants de moins de 18 ans.